



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2976

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Réhabilitation de la place Jeanne d'Arc - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2976**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Réhabilitation de la place Jeanne d'Arc - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-8455 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté du 15 décembre 2008 a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 la réhabilitation de la place Jeanne d'Arc à Vénissieux à la rubrique "Renforcer les centres urbains".

La place Jeanne d'Arc articule la vie locale autour du groupe scolaire Parilly et de l'église Sainte Jeanne d'Arc de Parilly. Cet espace est aujourd'hui mal organisé et fortement dégradé. Les modes doux ne sont pas protégés et les véhicules légers envahissent l'espace.

Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. L'histoire de la Ville de Vénissieux liée à la production de roses devra être rappelée par l'aménagement qui doit améliorer le cadre de vie des habitants tout en mettant en valeur l'église qui est classée.

Une acquisition foncière est en cours afin de pouvoir aménager l'ensemble de la place qui appartient, pour partie, au diocèse. L'aménagement devra prendre en compte les contraintes liées au lieu de culte.

La réhabilitation de la place et la mise en cohérence de la rue Jeanne Labourde permettront de :

- mettre en conformité ces aménagements avec le plan d'accessibilité établi sur la Commune de Vénissieux. En effet, les trottoirs sur la rue Jeanne Labourbe ainsi que des cheminements piétonniers accessibles aux personnes à mobilité réduite desservent plusieurs établissements recevant du public (ERP),
- sécuriser les déplacements de tous les usagers au carrefour formé par les rues Jeanne Labourbe, de l'église et le parvis de l'église, par la création d'un plateau surélevé,
- améliorer le cadre de vie des habitants et structurer la vie locale autour de la place,
- créer une aire de dépose-minute au droit du pôle scolaire,
- maintenir l'offre de stationnement nécessaire aux activités scolaires et de culte malgré l'évolution des usages sur la place,
- mettre en valeur l'église en cohérence avec les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France,
- améliorer le cadre de vie des habitants par la création d'espaces végétalisés, d'implantation d'arbres d'alignement et de bancs.

Globalement, ce projet vise à l'amélioration de l'accessibilité et la sécurisation des espaces. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs de bus, mais est inscrit dans le plan d'accessibilité lié au handicap.

Les acquisitions foncières sont en cours de régularisation, les études sont terminées et validées par la mairie de Vénissieux.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces par la création d'un plateau surélevé, de 8 bandes podotactiles, 8 abaissements de trottoirs, 260 mètres linéaires de cheminements piétons rendus conformes pour les personnes à mobilité réduite et 2 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces mesures est estimé à 40 000 € TTC.

Les matériaux choisis sont des matériaux classiques, enrobés et bordures en béton. Seuls les plateaux seront revêtus de béton désactivé.

Les eaux pluviales seront reprises dans le réseau unitaire existant.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 1 000 € TTC.

Le coût des travaux d'eau pluviale a été évalué à 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à 830 000 € TTC.

La phase de réalisation sera suivie en interne par les directions de la voirie et de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Les travaux seront réalisés en 2012-2013.

Le besoin de financement s'élève à :

- 831 000 € TTC à la charge du budget principal,
- 60 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses seront réalisées en 2012 et 2013. Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réhabilitation de la place Jeanne d'Arc à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de :

- 831 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- 60 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- sur le budget principal : opération n° 0P09O2714 :

- . 701 000 € TTC en dépenses pour 2012,
- . 130 000 € TTC en dépenses pour 2013 ;

- sur le budget annexe de l'assainissement : opération n° 2P09O2714 :

- . 60 000 € HT en dépenses pour 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.